Adresse
+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ Square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact
+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

Formations Courtes

Remboursement forfaitaire de formations (4 jours maximum)

MODE D'EMPLOI

Vous exercez des activités dans les domaines relevant de la Commission paritaire 329 pour la Fédération Wallonie -Bruxelles et la Communauté Germanophone ?

Vous souhaitez une aide financière du Fonds 4S pour un projet de formation prédéfinie adapté aux besoins de votre association pour plusieurs travailleurs ?

Ce mode d'emploi «Aides financière aux formations courtes» du Fonds 4S vous intéresse alors directement.

Lisez-le attentivement. Si vous désirez plus d'explications, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Fonds par téléphone au 02 227 59 83 ou par mail à l'adresse fonds-4s@apefasbl.org.

Le Fonds 4S est un des Fonds de sécurité d'existence de la Commission paritaire 329 pour la Fédération Wallnie-Bruxelles et la Communauté germanophone destiné à soutenir des initiatives de professionnalisation du secteur et de la formation.

Le champ de compétences de la Commission Paritaire 329 et donc par conséquent celui du Fonds 4S, recouvre les sous-secteurs suivants :
centres culturels,
bibliothèques,
ludothèques et médiathèques,
associations et clubs sportifs,
associations de radiodiffusion et/ou télévision non commerciales,
initiatives de développement communautaires,
organisations d'éducation populaire, de travail socioculturel et d'éducation permanente,
organisations de protections de l'environnement,
organisations et mouvements de jeunesse,
centres et maisons de jeunes,
organisations de formation professionnelle et de recyclage,
organisations touristiques non commerciales,
organisations de coopération au développement,
organisations pour la promotion d'une conception idéologiques,
musées et services éducatifs,
associations des arts plastiques et littéraires,
ainsi que les organisations encadrant ou soutenant ceux et celles ci-dessus.

Formations Courtes

Remboursement forfaitaire de formations (4 jours maximum)

MODE D'EMPLOI

1. Les formations courtes

1) **Vous obtiendrez le remboursement de frais d'inscription de vos collaborateurs à des formations organisées par des tiers,** dans les domaines touchant à la bureautique et l'informatique, la gestion administrative et comptable, la législation, les langues, la gestion du stress, de conflit et de l'agressivité, la conduite de réunion, la dynamique de groupe ou encore le secourisme.

   Vous trouverez ci-après la liste exacte des domaines de ces formations courtes remboursables, ainsi que leurs thématiques précises.

2) Le Fonds intervient à hauteur de **80 € par jour (ou 40 € par 1/2 journée de min. 3h)** et uniquement pour des formations de **4 jours maximum**. L'intervention est donc plafonnée à **320 € par personne et par module de formation**.
   Vous pouvez inscrire jusqu'à **4 travailleurs par formation**.

3) Si les critères de nombre de participants et de durée ne sont pas remplis, nous vous invitons à découvrir nos autres actions de financement.

2. Comment obtenir le remboursement forfaitaire

Dans les 60 jours qui suivent la formation, vous devez renvoyer au Fonds 4S : Si vous ne disposez pas des pièces justificatives (cfr. mode d'emploi) dans les délais impartis, celles-ci peuvent nous être envoyées ultérieurement.

1. le formulaire de remboursement des frais d'inscription à des modules de formations courtes (à télécharger sur le site www.fonds-4s.org) ;
2. une copie de **l'attestation de présence** fournie par le prestataire de la formation ;
3. une copie de la **facture** de votre prestataire de formation ;
4. une copie de la **preuve de paiement**.

Les documents sont à envoyer de préférence par courriel (à l'adresse fonds-4s@apefasbl.org) ou par courrier postal :
(Fonds 4S, Square Sainctelette 13/15 A à 1000 Bruxelles).

En cas de refus de remboursement par le Comité de gestion du fonds, un **courrier postal** justifiant sa décision est envoyé.
Le remboursement est en général effectué dans les deux mois suivant la réception du formulaire, sous la référence "F4S RFFxxxxx".

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

Formations courtes

Remboursement forfaitaire de formations (4 jours maximum)

MODE D'EMPLOI

Liste des domaines et thématiques des formations Prioritaire pour le fonds 4 S

DOMAINE 1 : **SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

1. Hygiène de cuisine de collectivité
2. Législation et outils pour le bien-être au travail
3. Prévention des lombalgies et ergonomie
4. Prévention incendie
5. Secourisme

DOMAINE 2 : **GESTION DES RELATIONS INTERNES AUX EQUIPES**

1. Concertation sociale et dialogue social
2. Conduite de réunion
3. Gestion des émotions et stress
4. Prévention et gestion des conflits
5. Développement professionnel
6. Intégration du personnel administratif et technique au projet de l'association
7. Gestion d'équipe de travail
8. Travail en équipe

DOMAINE 3 : **OUTILS DE GESTION**

1. Bureautique
2. Techniques de secrétariat
3. Référent en informatique
4. Economies d'énergie et développement durable
5. Gestion administrative et financière
6. Gestion des ressources humaines
7. Gestion de projets
8. Partenariat et travail en réseau

DOMAINE 4 **: GESTION DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC**

1. Accueil
2. Accueil de la diversité
3. Prise en compte des personnes handicapées
4. Sensibilisation à la communication non-verbale
5. Gestion de l'agressivité
6. Confrontation aux traumas et deuils
7. Ecoute
8. Travail avec les familles
9. Education à la vie affective et sexuelle
10. Ethique et déontologie

DOMAINE 5 : **ANIMATION ET PEDAGOGIE**

1. Animation
2. Pédagogie

DOMAINE 6 : **LEGISLATION**

DOMAINE 7 : **LANGUES**

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03